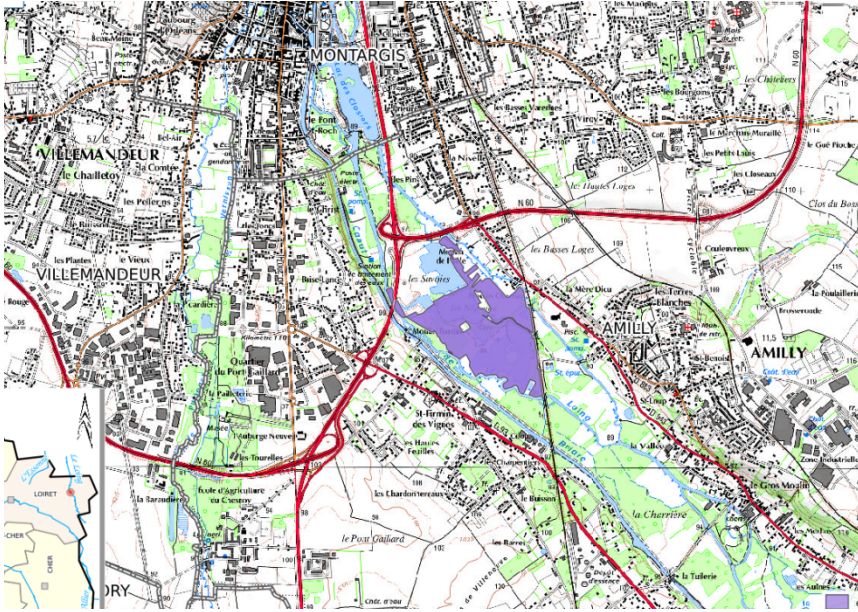


CONSULTATION DU PUBLIC :

RECHERCHE D'UN(E) ELEVEUR(EUSE) POUR UNE MISE A DISPOSITION DE PATURAGES DANS L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SAVOIES ET DES NEPRUNS



La Ville d'Amilly aménage un espace naturel de 37 hectares dans la vallée du Loing dans un objectif de préservation de la biodiversité du site tout en l'ouvrant au public.

Cet espace naturel sensible, situé en zone inondable, abrite notamment un cortège de prairies humides et de boisements alluviaux.

Afin de préserver certaines prairies, la Ville d'Amilly propose une valorisation

- agricole par pâturage de deux parcs :
- un parc A d'une surface de 2.5 ha environ
 - un parc B d'une surface de 2.1 ha environ



1:2 000
0 25 50 75 100 mètres



Des accès ont été aménagés pour rejoindre le site et la végétation herbacée des parcs a été broyée et exportée en début d'hiver. Les clôtures sont neuves en barbelé (4 rangs). Il n'y a pas d'adduction d'eau ni d'abreuvoirs.

Désignation des parcelles concernées :

Commune	Section	N°	Lieu dit	Estimatif Surface m ²
AMILLY	BL	42	Les Savoies	15 410
AMILLY	BL	05	Les Savoies	2 760
AMILLY	BL	72 à 74	Le moulin Charrier	10 490
AMILLY	BL	64 à 68	Le moulin Charrier	14 443
AMILLY	BL	46 à 56	Le moulin Charrier- Les Savoies	25 068

Seuls **4.6 hectares** sont concernés par la valorisation agricole et feront l'objet **d'une convention annuelle de mise à disposition à titre gratuit** en respect d'un cahier des charges dont les principaux points sont notés ci-dessous :

- Les parcs sont pâturables de début avril à fin septembre.
- Les animaux doivent être adaptés au type de sols inhérent aux prairies humides.
- tout amendement et compléments alimentaires sont interdits
- Un broyage des refus est à réaliser au retrait des animaux
- l'entretien des clôtures et équipements, les réparations en cas de dommages resteront à la charge de l'éleveur (-euse).
- en cas d'inondation pendant la période de pâturage, l'éleveur s'engagera à retirer les animaux avant la montée des eaux.

La valorisation des produits de l'élevage en circuit court serait un plus appréciable.

Si vous êtes intéressés par cette proposition, merci de contacter le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande publique **avant le 15 mars 2019** par courriel : at.environnement@amilly45.fr ou par téléphone au 02.38.28.76.53

photos 2018 des parcs :

